

# PROJET D'EXTENSION DE L'AFP AUTORISÉE DE PEYNIN LOMBARD

## Commune d'AIGUILLES

Note de présentation du projet

Pièce  
1

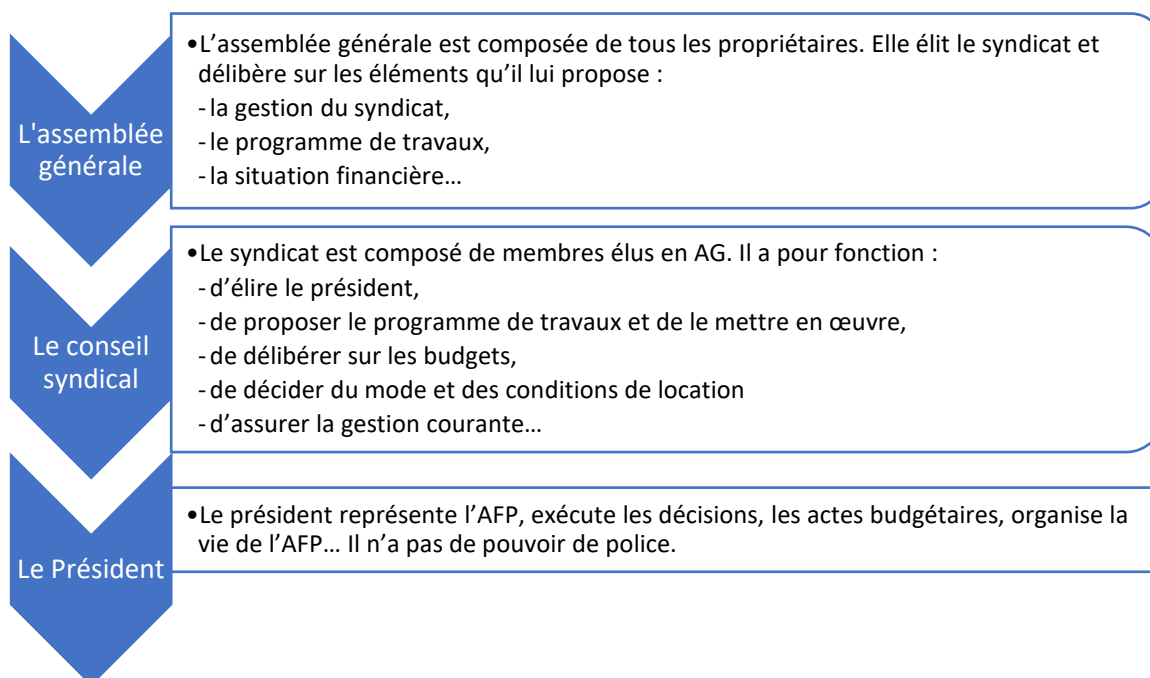
### Qu'est-ce qu'une Association Foncière Pastorale ?

#### Principes généraux d'une AFP

Une Association Foncière Pastorale (AFP) est un établissement public à caractère administratif. Elle s'inscrit dans le temps. Son fonctionnement est régi par ses statuts et son règlement intérieur. Ses principes fondamentaux sont les suivants : - L'AFP est une association de propriétaires. - L'AFP ne modifie pas la propriété. Chaque propriétaire reste libre de vendre ou d'hypothéquer ses biens. - Une AFP a une vocation prioritairement agro-pastorale et accessoirement forestière. - L'AFP assure une maîtrise d'ouvrage par délégation des propriétaires pour : o Donner les terrains en location, o Organiser le foncier, o Réaliser des travaux en lien avec son objet. - L'AFP permet une approche multi-usages. C'est un espace de discussion et de concertation permettant une cohérence entre tous les enjeux : agriculture, forêt, eau, biodiversité, tourisme...

#### Fonctionnement d'une AFP

Le statut d'établissement public à caractère administratif lui impose un formalisme et des règles comparables à celles des communes (comptabilité...). Chaque propriétaire est membre de l'AFP. Ce sont les propriétaires qui décident, dans les différents organes de gestion :

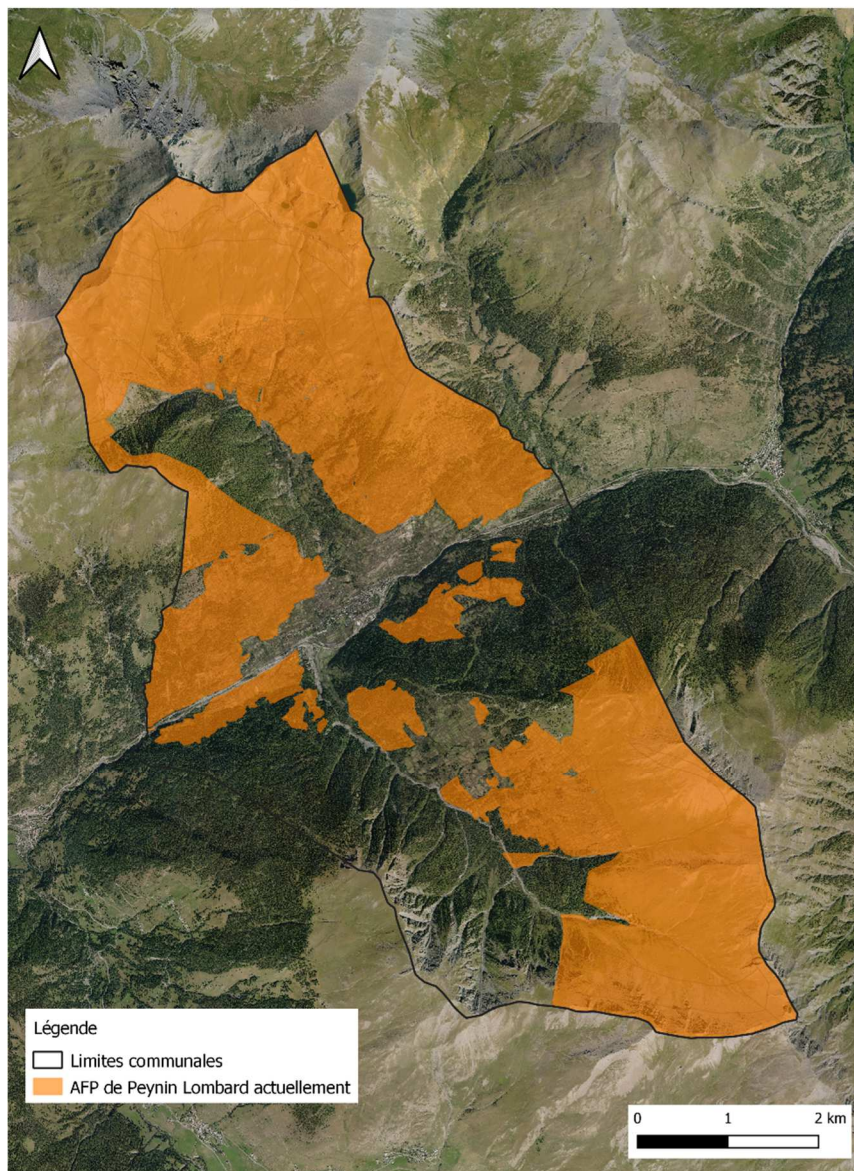


## L'AFP de Peynin Lombard actuellement

L'AFP autorisée de Peynin Lombard a été créée en mai 1986.

Elle s'étend depuis cette date, sans évolution de périmètre, sur plusieurs secteurs de la commune d'Aiguilles pour un total de 2 387 ha 86 ares et 45 centiares. Elle intègre en son sein des espaces de prairies de fauche, de pâturages et de sylvopastoralisme, utilisés par les agriculteurs de la commune et des groupements pastoraux.

AFP de Peynin Lombard : vue d'ensemble de l'AFP actuelle



## Pourquoi conduire une extension de l'AFP de Peynin Lombard ?

Les objectifs de l'AFP de Peynin-Lombard, à sa création et depuis lors, ont permis de répondre à de nombreux enjeux de ce territoire agricole de montagne :

- Favoriser les activités agricoles et pastorales (fauche, pâture, estive ...) pour faire reculer la friche et amener une valorisation agro-environnementale,
- Apporter un cadre sécurisant les exploitations agricoles,
- Simplifier et régulariser les relations entre agriculteurs et propriétaires fonciers,
- Définir les conditions de location et d'entretien avec les exploitations agricoles,
- Valoriser le territoire par des opérations d'améliorations pastorale et/ou environnementale : travaux d'ouverture de milieux, accès, pâturage raisonné ...
- Soutenir le développement agricole dans un territoire où la densité agricole s'affaiblit,
- Préserver un cadre de vie privilégié pour tous.

La création de cette AFP a permis d'une part pour les usagers (agriculteurs et groupements pastoraux) de bénéficier d'un regroupement d'usage pour les surfaces agricoles et pastorales, doublé de l'acquisition de la maîtrise foncière de ces espaces par l'établissement de convention pluriannuelle de pâturage. D'autre part, au fil des ans, l'AFP a conduit des travaux améliorant les activités pastorales. Les principaux travaux conduits sur les 20 dernières années sont repris dans le tableau ci-dessous :

Année	Types de travaux réalisés par l'AFP Peynin-Lombard	Aides financières
2003	Achat baignoire ovins et aménagement Parc à moutons	
	Entretien cabane de l'Alvet	
	Débroussaillage mécanique	
2005	Travaux parc de tri / piste de la Lauzette	Oui
2007	Travaux canal de Lombard et du pré de l'alp	Oui
2010	Mise en place d'une fosse septique cabane de Pra Chin et	
	Création captage d'eau cabane de Luna Riounde et cabane de la Lauzette	
2011	Travaux cabane de Lombard, cabane de Pra Chin et cabane de Luna Riounde	
2012	Acquisition d'une bascule et de matériel pour le parc de tri	
2016	Réalisation d'un diagnostic pastoral sur l'alpage bovin de Chalvet	Oui
2019	Mise aux normes captage (Chalvet)	Oui
	Réalisation d'un diagnostic pastoral sur l'alpage de Peynin et sur l'alpage de Lombard	Oui

L'AFP a été à l'initiative et, pour ces travaux, cette entité collective a parfois pu solliciter et obtenir des financements, ne faisant pas peser cette charge sur les propriétaires.

Le projet d'extension de l'AFP s'inscrit dans la continuité des actions collectives menées jusqu'alors afin que les actions portées par l'AFP s'inscrivent avec une cohérence renforcée à l'échelle de la commune et que davantage de propriétés puissent bénéficier de ces avantages.

Ainsi, devant les enjeux importants pour le territoire de la commune d'Aiguilles et ses propriétaires, l'AFP souhaite étendre son périmètre sur une surface de **243,84 ha**, représentant 10,2 % de son périmètre actuel.

Ce projet d'extension prévoit l'ajout de secteurs de prairies de fauche de la commune actuellement hors de l'AFP et de zones de pâturages. Il est ainsi recherché une amélioration de la continuité du périmètre de l'AFP en connectant des espaces actuellement dissociés. Les propriétaires présents au sein de ce projet d'extension sont pour la majorité d'entre eux déjà propriétaires au sein de l'AFP actuelle.

L'amélioration de la maîtrise foncière sur ces espaces permettra d'une part de pérenniser les pratiques de fauche mises en œuvre par les éleveurs sur ces prairies d'altitude, habitat offrant une diversité floristique et une richesse en insectes importantes, plus marquées pour les prairies gérées de façon extensive. Ces prairies pourront ainsi conservées une conduite extensive favorable au maintien de cette richesse floristique et faunistique. D'autre part, la biodiversité observée sur les espaces de pâturages intermédiaires utilisés à l'automne et au printemps sera elle aussi confortée par ce projet. Ces milieux sensibles à l'embroussaillage sont façonnés dans la durée par une présence des troupeaux adaptés aux difficiles conditions de ces espaces pastoraux ; le pastoralisme étant une action majeure de la protection et de la gestion des espaces naturels. Ce projet d'extension de l'AFP, avec son obligation de gestion ou de mise en gestion des espaces agricoles et pastoraux, viendra de ce fait préserver ces espaces agricoles, réservoirs de biodiversité.

Ont été exclus de ce projet d'extension :

- Les chalets du hameau de Peynin, ainsi qu'une « zone de vie » autour de ces chalets d'altitude,
- Les parcelles support d'une construction.

Néanmoins, et afin d'obtenir cette continuité de l'AFP, des bois publics et privés faisant l'objet d'une utilisation sylvopastorale ont été inclus dans ce périmètre d'extension.

Le choix a été fait d'intégrer les parcelles cadastrales dans leur totalité, afin de ne pas complexifier la constitution du dossier d'extension de l'AFP et le repérage par les propriétaires.

Il est bien entendu que les terrains qui deviendrait constructibles seront exclus de l'AFP. Il en sera de même si, par erreur, un bâtiment subsistait dans le périmètre de cette extension de l'AFP.